

ASADHO/KATANGA

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the defence of Human Rights

COMMUNIQUE DE PRESSE N°008/2004

« La RDC fait l'objet de la première enquête de la CPI »

L'association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, représentation du Katanga, ASADHO/Katanga en sigle, se réjouit de la décision du Procureur de la Cour Pénale Internationale, Monsieur Luis MORENO-OCAMPO d'ouvrir la première enquête de la Cour Pénale internationale (CPI) et de la consacrer sur les crimes graves commis sur le territoire de la République Démocratique du Congo à partir du 1er juillet 2002, date de l'entrée en vigueur du Statut de Rome.

L'ASADHO/Katanga saisit cette opportunité pour demander au Gouvernement congolais de mettre tout en oeuvre pour ratifier l'Accord des Privilèges et Immunité de la CPI, afin de permettre aux enquêteurs du Bureau du Procureur de la CPI de travailler en toute sécurité.

Aussi, rappelle-t-elle au Gouvernement de la République Démocratique du Congo qu'il est urgent de remplir ses obligations internationales en faisant adopter par les deux chambres du Parlement la Loi de mise en oeuvre du Statut de la CPI.

Enfin, Pour lutter totalement contre le règne de l'impunité qui s'est installé au pays, l'ASADHO/Katanga demande à la communauté internationale d'appuyer les démarches des ONG tant nationales qu'internationales de défense des droits de l'homme pour instituer un Tribunal Pénal International sur la République Démocratique du Congo dans le but de faire réprimer tous les crimes graves commis avant l'entrée en vigueur du Statut de la CPI, tels que ceux de Malemba N'kulu, dans le nord Katanga, au mois de Mars 2002.

Fait à Lubumbashi, le 25/06/2004

ASADHO/Katanga